

Biais se produisant dans l'étude de la validité d'un test diagnostique lorsque le résultat du test influence la décision d'effectuer ou non le test de référence⁴¹

Remarque : Ce biais peut fausser substantiellement l'estimation de la validité du test étudié. On peut l'éviter en soumettant au test de référence tous les sujets admissibles, et ce, de façon consécutive, sans égard au résultat du test étudié, ou en sélectionnant les sujets selon les résultats du test de référence avant que les résultats du test étudié soient connus.

Syn. : biais lié aux investigations (n.m.), biais d'élaboration du diagnostic³⁰

⁶
,

, (n.m.), biais lié au bilan clinique⁴⁹

(n.m.).